





**QUESTION**

V

# DES SUCRES

PAR

**M. A. DE MORNAY,**

DÉLÉGUÉ DU PUY-DE-DOME.

**PARIS**

**FÉLIX LOCQUIN ET COMPAGNIE,**

Imprimeurs et Fondateurs en Caractères,

46, rue N.-D. des Victoires.

1839



# QUESTION DES SUCRES

1878

M. A. DE HONRY,

PARIS  
FÉLIX LECHEUX ET COMPAGNIE

DEPARTMENT DE LA GUYANE  
BIBLIOTHÈQUE  
A. FRAUCONIS  
802011

Chargé de la défense de l'industrie sucrière indigène, j'ai publié sur cette question plusieurs articles dans le *Messenger*. Je n'en reproduis ici qu'une partie, et seulement les arguments qui m'ont paru les plus persuasifs. Je crains cependant de n'avoir pas encore assez évité l'inconvénient des volumineuses brochures : celui de ne pas être lu.

Je déclare d'abord que je ne suis pas de ceux qui veulent la ruine des colonies ; mes vues sont, j'ose le dire, plus impartiales et même plus généreuses ; je crois qu'on doit et qu'on peut concilier tous les intérêts actuellement en souffrance. Dans ce but, j'ai proposé l'abaissement du rendement. S'il a été repoussé par les défenseurs des colonies, c'est qu'avant tout, ce qu'ils veulent, c'est un dégrèvement.

Néanmoins, je maintiens tout ce que j'ai déjà dit : que le dégrèvement des sucres coloniaux est inadmissible, que l'exportation libre trancherait toutes les difficul-

tés, surtout celles de l'avenir ; mais puisque cette mesure paraît être rejetée d'avance, je reste convaincu que l'abaissement du rendement est le seul moyen loyal d'arrêter la crise actuelle ; qu'il cause une perte peu sensible au Trésor et surtout moins considérable que le dégrèvement.

C'est ce que je vais m'efforcer de prouver aussi succinctement qu'il me sera possible.

Les ministres ont annoncé qu'ils proposeraient aux chambres un dégrèvement de 46 fr. 50 c. sur le sucre colonial.

Les questions qui suivent ne se présentent-elles pas immédiatement à l'esprit ?

Le dégrèvement serait-il juste ?

Aura-t-il au moins pour résultat de sauver les colonies pour le présent et pour l'avenir ?

Le sucre indigène est-il avantageux à la France ?

Notre marine, notre dignité nationale se trouvent-elles compromises par le refus d'un dégrèvement, ainsi que le prétendent les défenseurs des colonies ?

Quelles seraient, en réalité, les conséquences d'un refus de dégrèvement ?

L'abaissement du rendement ne concilierait-il pas tous les intérêts ?

Tel est l'ordre que je vais observer dans la discussion.

La mesure qui aura pour effet de ruiner une industrie qui a été sollicitée et encouragée à son origine, sous l'empire, tolérée et protégée sous la restauration, garantie et régularisée en quelque sorte sous le gouvernement actuel, sera-t-elle juste? voilà dans ses vrais éléments la première question.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un long historique du sucre de betteraves; néanmoins, en peu de mots, je donnerai une idée des encouragements qu'il a reçus.

En 1812, l'Empereur fait remettre 40,000 fr. à chacun de MM. Isnard et Barruel, avec obligation de les destiner à une fabrique de betteraves. En même temps, il fonde quatre écoles de sucreries indigènes, avec professeurs, etc., etc.; quatre fabriques, dites impériales, s'élèvent; une somme de 12,000 fr. est accordée à M. Bonmatin, sur un rapport de M. Chaptal; un terrain concédé à M. Huart, toujours dans le même but; enfin des primes, des promesses de toute espèce, des dons pécuniaires, cherchent à frayer une route à cette industrie chancelante.

L'esprit inventif qui fermente en France s'est bientôt mis à l'œuvre. Le fabricant, qui se ruinait alors que le sucre était à 6 fr. la livre, trouvait récemment un bénéfice raisonnable à le vendre moins d'un franc; mais aussi, pour arriver à ce résultat, que d'expériences coûteuses, quelle somme de capitaux absorbée par ces essais infructueux!

L'emploi de la chaux, celui du noir animal, les diff-

rents systèmes de filtration , les perfectionnements apportés dans le mécanisme des râpes et des presses hydrauliques , la multiplicité des appareils à cuire , depuis la bascule à feu nu jusqu'à la chaudière à vide ; par combien de tâtonnements ruineux n'a-t-on pas dû passer pour arriver à conquérir un bénéfice quelconque , si l'on songe , en outre , que pendant la durée de ces efforts , le prix du sucre s'en allait toujours s'abaissant , et que , par un mouvement contraire , celui des terres , de la main-d'œuvre et du combustible ne cessait d'augmenter .

J'ajouterai ici une réflexion qui regarde le consommateur qu'on a essayé de liguer contre le sucre indigène dans l'affaire du dégrèvement , c'est que c'est au sucre indigène seul qu'il doit cette baisse progressive des sucres , car tant que le sucre colonial est demeuré maître du marché , les prix sont restés très élevés .

Un gouvernement a sa moralité comme un particulier . Depuis vingt-cinq ans , ou depuis huit ans seulement , quoique en matière de commerce le gouvernement puisse bien être solidaire des actes de son prédécesseur , il n'a pas ignoré les progrès du sucre de betteraves ; il a connu les efforts des industriels , il a vu les capitaux s'engager dans cette voie . Hé bien ! a-t-il jamais tenté de l'arrêter dans sa course ? Lui a-t-il jamais dit ou fait entendre que le jour où il serait assez fort pour inquiéter les colonies , il l'étoufferait impitoyablement ? Loin de là , il l'a laissé vivre , grandir et se fortifier . Dans le rapport que M. Duchatel , ministre

du commerce, a présenté au roi, le 19 janvier 1836, je lis ce passage :

« La fabrication du sucre de betteraves a d'immenses avantages; elle s'unit aux travaux de l'agriculture, à l'assolement des terres, à l'élevé du bétail; elle n'a besoin ni d'esclaves, ni de travaux obtenus par la contrainte; elle est à l'abri d'éventualités qui menacent toujours nos établissements d'outre-mer. On ne peut vouloir en comprimer l'essor, quoiqu'il apporte, il faut le reconnaître, une perturbation sensible dans tout le système économique et financier qui embrasse les intérêts dont nous venons de parler. »

Une inquiétude exprimée en ces termes par un ministre dont l'opinion était connue comme hostile au sucre indigène, n'était-elle pas de nature plutôt à aider son essor qu'à le comprimer. — Et, remarquez que cette opinion était émise en 1836, quand déjà cette industrie agricole avait envahi une portion considérable de territoire.

Retraçons maintenant les faits plus récents : l'année dernière, les colonies demandèrent aux chambres un dégrèvement de 20 francs. Elles se fondaient sur ce que le sucre indigène sefabriquait à si bas prix qu'il écartait du marché le sucre exotique. Les chambres prirent cette demande en considération; — elles procédèrent régulièrement; — elles ordonnèrent une enquête solennelle, afin de se bien éclairer sur la position relative des deux industries. — Elles arrêtèrent, en principe, qu'elles réta-

bliraient l'équilibre s'il n'existait pas, soit en diminuant le droit sur le sucre colonial, soit, ce qui reviendrait au même, en imposant le sucre indigène. L'enquête terminée, les chambres, suffisamment instruites, imposèrent le sucre indigène de 40 francs les 400 kil. la première année, et de 45 francs la seconde et les suivantes.

En analysant ce jugement, n'est-ce pas comme si elles avaient déclaré qu'après un examen approfondi de la situation respective des deux industries, le sucre exotique leur avait paru souffrir d'un désavantage auprès de son concurrent, désavantage qui devait être estimé 40 fr. seulement la première année, à cause du trouble d'un nouvel impôt, mais qui pouvait être porté à 45 fr. la deuxième année et les suivantes. Une fois le principe arrêté, et la disproportion, en quelque sorte, chiffrée, il est évident que, si les chambres, entre les deux mesures, choisirent l'impôt sur le sucre de betteraves, malgré les inconvénients de *l'exercice*, c'est que le Trésor vint s'interposer en tiers intéressé dans la discussion.

Toutes les déclarations qui entourèrent ce vote établirent d'une manière positive que l'adoption de l'impôt entraînerait le refus implicite du dégrèvement; et n'est-il pas incontestable que, comme conséquence commerciale, imposer l'une quelconque de deux industries rivales, c'est exactement dégrever l'autre. Donc, une fois l'équilibre établi comme point de départ, l'avenir de ces deux industries dépendait d'elles-mêmes.

Jusque-là chacun était libre d'interpréter à son gré le silence du gouvernement à l'égard de l'industrie sucrière ; les uns, en prévoyant ce conflit inévitable, avaient pu, suivant leur raisonnement particulier, croire à la prépondérance des intérêts coloniaux sur ceux de l'agriculture métropolitaine ; d'autres pouvaient trouver d'aussi bonnes raisons pour se persuader le contraire ; mais personne n'avait le droit de baser ses opérations sur une déclaration officielle du gouvernement. On avait bien fixé la situation des sucres coloniaux français à l'égard des sucres étrangers ; mais avait-on jamais songé à établir une relation entre un produit exotique et une production du sol français ?

Or, les circonstances aujourd'hui sont bien loin d'être les mêmes ; il ne s'agit plus d'une question d'égoïsme gouvernemental, mais d'une question de haute moralité politique. Depuis qu'une loi a été promulguée qui assure à l'industrie indigène au moins deux années de stabilité, à dater de ce jour l'incertitude a dû faire place à la confiance. Cette loi est un contrat passé entre le fabricant et le pouvoir ; bon ou mauvais, il doit être observé comme tous les contrats du monde, et ne peut pas être déchiré, au bout de quelques mois, sans le consentement des deux parties.

Depuis cette époque, qu'est-il arrivé ? La production a augmenté de part et d'autre, le marché a été encombré, et les prix se sont avilis au point que les deux fabrications s'effectuent dans des conditions de

faillite. — Cette crise fâcheuse, à laquelle la législation n'a aucune part, atteint également les producteurs des colonies et de la métropole, mais elle excite chez les uns et chez les autres des sentiments bien différents. — MM. les colons n'ont point de scrupules, ce qu'ils veulent avant tout, c'est être dégrevés; ils refusent tout accommodement, et ne s'inquiètent pas des souffrances des autres. Peu leur importe une loi qui n'a pas trois mois d'exécution, aussi peu leur importait la légalité. Ils réclamaient des ministres une ordonnance illégale, ils demandent maintenant une loi injuste. — Les fabricants de la métropole, eux, se taisent devant la loi qui a fixé leur sort. Il n'accusent que ces phases imprévues que subissent, de temps à autre, toutes les industries dans les moments d'encombrement. Ils attendent patiemment que le temps améliore leur position, persuadés qu'on ne touche pas aussi légèrement à une législation qui, au bout du compte, n'est pas responsable des malheurs qui sont arrivés.

Eh bien, savez-vous comment on a interprété ce silence? on l'a pris pour l'aveu tacite d'une position sortable; on a cru sur parole ceux qui se sont plaints hautement, et on a soupçonné ceux qui se résignaient, par respect pour la loi, d'être bien moins à plaindre.

Or, il n'est survenu aucun fait nouveau particulier à l'une ou à l'autre des deux industries; le désastre est commun, le remède doit donc s'appliquer aux deux à la fois. La chambre, certes, a bien le droit de modifier

la loi qui a cru balancer leurs intérêts mutuels, mais le droit n'est pas toujours l'équité.

Les défenseurs du dégrèvement prétendent que son effet immédiat sera de faire baisser les prix, ce qui augmentera la consommation et fera absorber le trop plein actuel.

D'abord, je conteste ce fait, dont la théorie est vraie jusqu'à un certain point; car il est prouvé par des relevés exacts que la baisse progressive des sucres n'a jamais été accompagnée de l'accroissement relatif de la consommation, et que ce double tableau présente des anomalies continuelles et inexplicables. Et puis, remarquez que la baisse produite par le dégrèvement serait seulement à l'avantage du sucre exotique, car si, au prix actuel de vente, le fabricant indigène se trouve en perte, quel avantage trouvera-t-il dans un accroissement de consommation qui ne doit pas déterminer une hausse de prix? En vérité, je ne puis retenir une plaisanterie indigne d'un sujet aussi grave, mais qui me semble peindre admirablement la situation; on croit donc que le fabricant de sucre indigène possède le secret de ce charlatan qui prétendait perdre sur chaque article, et se rattraper sur la quantité.

Qu'arrive-t-il dans toutes les industries frappées d'une crise violente? Le fabricant se ruine, mais le mobilier industriel subsiste; il passe à vil prix dans les mains d'un nouvel acquéreur qui l'exploite avec d'autant plus d'avantage, que, dans les frais de fabrication,

il n'entre qu'une somme très minime destinée à l'amortissement. Croit-on, par exemple, que si le dégrèvement était adopté et ruinait deux ou trois cents fabricants, ces usines demeureraient longtemps désertes et inoccupées? Certainement non; — deux ou trois cents fabricants s'établiraient bientôt sur ces débris, et deviendraient, en raison même de ces circonstances, des concurrents plus redoutables.—Et, s'il faut le dire, c'est ainsi que le sucre de betteraves lui-même est devenu ce qu'il est aujourd'hui, en accumulant capitaux sur capitaux, entassant décombres sur décombres, mais continuant toujours à s'immobiliser et à produire.

Ainsi le dégrèvement ne remédie à rien; — le seul remède, pour le présent, serait un écoulement prompt qui pût désencombrer les marchés en faisant hausser les prix; le seul, pour l'avenir, sera un ralentissement de production, ou plutôt une production en rapport avec la consommation. Celui-ci, il est entre les mains du producteur; — mais pour cela, il faut le laisser vivre, afin qu'il puisse mettre à profit son expérience; car si vous le ruinez au point de l'obliger à quitter la place, qui vous garantit la modération des nouveaux venus?

Et puis voyez quel funeste précédent pour l'avenir! Si, d'une part, le sucre colonial compte, et à juste titre, sur la préférence du gouvernement, et ne cherche jamais à améliorer lui-même sa situation, et si, de l'autre, le sucre indigène actif et industrieux regagne encore et au delà sur son rival la distance que le dé-

grèvement viendrait à peine d'établir entre eux, que ferez-vous donc alors? Irez-vous dégrever à chaque session le sucre colonial, ou augmenter l'impôt sur le sucre indigène?—Et si vous arrivez à l'égalité des taxes que réclame le sucre colonial, et que le sucre indigène dépasse encore cette limite, aidé d'une découverte nouvelle, je vous le demande, que ferez-vous?—Donnerez-vous ainsi à la paresse et à l'insouciance ce que vous arracherez à la persévérance et au travail?—Ne devez-vous pas plus de sécurité à une industrie bienfaisante et toute nationale,—et cependant pourquoi refuseriez-vous de dégrever l'année prochaine si vous dégrevez aujourd'hui, car les raisons seront exactement les mêmes, et la crise semblable, soyez-en sûrs. Le ministère est chaque année assailli de pétitions pareilles de la part des autres industries, qu'un excédant de production frappe d'une manière analogue : les grains, les soies, les tissus imprimés, les fers, les vins, les esprits, tous ont eu leur moment de souffrance. Ils ont aussi exprimé leurs plaintes au gouvernement, ont réclamé de lui des mesures. Qu'a fait le gouvernement? Rien, et il a bien fait; — le trop plein s'est vidé, la production s'est ralentie, parce que le fabricant n'était que lésé et non ruiné, comme je l'ai fait voir plus haut. — C'est, je le répète, à la prudence du producteur qu'il faut s'en remettre.

Les ministres ont répondu tout dernièrement aux délégués des fabricants de sucre français : Nous ne vou-

lons point votre ruine, *votre industrie ne périra pas*.  
 Quinze jours après une déclaration aussi explicite, ils  
 prenaient l'engagement de proposer aux chambres un  
 dégrèvement de 16 fr. 50 c. sur le sucre colonial.  
 Quelle valeur donnera-t-on désormais aux assurances du  
 ministère? Quelle foi aura-t-on à ses promesses, s'il ne  
 s'est pas cru lié par de telles paroles? — La dernière  
 enquête a établi *un prix de revient moyen officiel* (1)

(1) M. Dumas établit que le prix minimum pour les fabriques  
 bien situées, est de 70 cent. le kilog.

Que le prix maximum pour les mêmes fabriques est d'un peu  
 plus de 85 cent. le kilog.

La moyenne de ces deux chiffres est de 77 cent. 1/2 le kilog.,  
 ou 38 cent. 3/4 pour une livre.

Nous ferons observer que nous acceptons le chiffre de M. Dumas,  
 quoique le véritable chiffre de la moyenne soit plus élevé.

La bonne quatrième est en ce moment de 58 fr. à Paris.

Nous faisons sur 100 livres de sucre :

1/3 à 58 fr. . . . .	19 fr. 33 c.
1/3 à 55. . . . .	18 33
1/6 à 37. . . . .	6 16
1/6 à 13. . . . .	2 16

---

TOTAL . . . . . 45 fr. 98 c.

A déduire impôt. . . . . 5 50

---

40 48

17 0/0 tare . . . . . 7 81

---

32 fr. 67 c.

Il faut remarquer que nous n'avons pas tenu  
 compte de la dépréciation de 3 fr. par 50 kilog. qui  
 atteint nos sucres dès qu'ils se présentent sur le  
 marché.

Or, indépendamment de cette dépréciation dont

qui prouve que le prix actuel de vente combiné avec l'impôt place la fabrication du sucre indigène dans des conditions de faillite ; que peut-on objecter à cela ? — Si le chiffre de l'enquête est faux, qu'on en fasse une nouvelle. — Des enquêtes administratives non précisées, des délations officieuses, ou quelques renseignements intéressés, ne me paraissent pas suffisants pour faire changer ce qui a été solennellement établi.

Les ministres disent que l'industrie indigène est *en état de supporter* le dégrèvement et que la situation de l'industrie coloniale est plus fâcheuse. Dans quelle balance a-t-on pesé leurs misères, pour affirmer ce fait ? — Elles ne sont pas plus homogènes l'une que l'autre. Leurs conditions d'existence varient selon les localités. Il y a en France des positions privilégiées, exceptionnelles ; — il se trouve dans les colonies des positions semblables. Comment peut-on décider que ces dernières méritent un dégrèvement et que l'industrie indigène est *en état de le supporter* ? — Le dernier impôt seul a déjà fait fermer plusieurs fabriques ; le dégrèvement en ruinerait une infinité d'autres. — Combien faut-il donc

il faut tenir compte, la moyenne du prix de revient,  
selon M. Dumas, est de . . . . . 38 fr. 75 c.

Perte pour le fabricant pour 100 livres . . . . . 6 fr. 08 c.

En calculant, avec l'augmentation de l'année prochaine, c'est à dire avec le droit de 8 fr. 25 c. par 50 kilog., nous perdrons 8 fr. 83 c. par 100 livres.

qu'il en ruine, au compte de MM. les ministres, pour qu'ils jugent que l'industrie indigène *est en état de le supporter*? — S'arrêteront-ils à 100, à 150? — Combien de fabricants au juste sont-ils décidés à sacrifier?

On a parlé de procédés nouveaux, mais les plus irréprochables sont coûteux à établir et lents à se répandre. Cette dessiccation de la betterave qu'on nous jette perpétuellement à la tête comme une découverte qui doit, dit-on, changer la face de cette industrie, j'ignore son mérite dont je n'ai point vu l'application; mais si elle est seulement adoptée par deux fabricants en France, je passe condamnation. Et quand même des découvertes nouvelles viendraient améliorer le prix de revient du sucre indigène, est-ce là un rôle noble pour un gouvernement, à cette époque de civilisation et de lumières, que de se mettre ainsi à la piste d'une industrie, d'épier ses efforts, de lui rogner ses bénéfices à mesure qu'ils naissent, et de l'obliger presque à escompter son avenir? Et comment traiterez-vous les fabricants qui ne voudront ou ne pourront payer ces procédés nouveaux? vous les mettrez donc en demeure de se perfectionner, de par la loi. — N'y aurait-il pas plus de convenance à conseiller aux colons de faire à leur tour quelques efforts? Qu'ils combattent le sucre indigène par ses propres armes; qu'ils se servent de ses découvertes; qu'ils remplacent les bras ignorants par des machines. Dès 1819, M. Lambert, envoyé par M. Derosne, les a tenus au courant de tous les perfec-

tionnements sanctionnés par l'expérience. Eh bien ! malgré les bénéfices qu'ils ont nécessairement dû faire, puisque leur production n'a fait que s'accroître d'une manière immodérée, il ne se trouve pas chez eux telle chose qu'un capital nouveau employé à corriger leurs établissements et à y introduire de nouvelles méthodes. Et cependant, sous le rapport du progrès et des découvertes, quelle inégalité entre l'indigène et le colon ! — Le premier n'a plus pour lui que cette marche normale et graduée de l'invention humaine : le second, s'il le veut, peut tout d'un coup se servir sans risques de tout ce qui a été découvert et perfectionné depuis quinze ans aux frais de l'industrie indigène. — En un mot, les colonies peuvent se dégrever elles-mêmes.

Je ne citerai pour preuve que la fin d'un *mémoire tout récent* signé par M. de Jabrun, et que ce délégué de la Guadeloupe adresse à ses commettants. Après une longue et savante énumération des différents procédés nouveaux mis en usage, il termine par ces mots :

« En résumé, messieurs, les améliorations qu'il con-  
 » vient, selon moi, de conseiller aux colons, ne sont  
 » *ni d'une grande dépense, ni d'une exécution dif-*  
 » *ficile*. L'essai du procédé Stollé, l'adoption des  
 » chaudières à vapeur pour la cuite seulement, un  
 » meilleur mode de purgation des sucres, telles sont  
 » les innovations qui, si elles étaient adoptées par les  
 » colons, les mettraient, dès les premiers pas, *au ni-*

» *veau des fabricants de sucre les plus avancés de*  
 » *la métropole.*

» Je ne doute pas que les colonies ne sentent enfin le  
 » besoin du progrès, si elles ne veulent pas gravement  
 » compromettre leur fortune. En leur montrant la  
 » nécessité de marcher dans une voie d'améliorations  
 » industrielles, en leur en indiquant les moyens, le  
 » conseil aura accompli son devoir et sa tâche. »

Que peut-on objecter à une semblable citation ? Rien, ce me semble. Donc, si les colons peuvent, *sans grande dépense ni difficulté*, se mettre au niveau des *plus avancés de la métropole*, il est d'une logique absolue d'en conclure que, dégrevés par la loi, ils se trouveront dans de meilleures conditions que *les plus avancés de la métropole*.

Il m'a paru qu'on a considéré comme des bénéfices revenant à la fabrication les avantages que le sucre indigène fournit à l'agriculture. Je crois urgent de faire remarquer que ce sont deux profits bien distincts qui n'appartiennent pas aux mêmes personnes, et qui doivent être conservés intacts ; car si l'agriculture ne gagne pas, elle ne fournira plus de betteraves au fabricant ; et si le fabricant perd, il n'achètera plus les betteraves du cultivateur.

Il est bon aussi de garantir l'opinion d'un raisonnement qui ne manque pas d'une certaine séduction. Afin de mieux faire prendre en pitié la situation des colonies, on cite leur ciel malsain et inhospitalier, leur

éloignement, l'ignorance et la maladresse des nègres, l'incertitude et les dangers de la navigation; puis, on place en regard l'adresse et l'intelligence de l'ouvrier européen, l'expérience et le savoir du fabricant français, la facilité des transports, la proximité des lumières et des arts, etc., etc. Tout cela compose une fort séduisante peinture; mais en industrie, ces deux touchantes descriptions se réduisent à deux chiffres, qui sont le *prix de revient* de chacune de ces fabrications. Le climat de nos colonies n'est pas plus rude que nos hivers; — l'ignorance des nègres est bien meilleur marché que l'intelligence de nos ouvriers; — la canne rend bien autrement de sucre que la betterave; — elle fournit elle-même son combustible, ce qui est encore bien moins cher que nos houilles. — Les mélasses de canne ont une valeur que n'ont point celles de la betterave; — le rhum qu'on en tire vaut mieux que le 3/6. — Le prix des terres, les impositions, les patentes de France, doivent bien entrer en ligne de compte, et, enfin, le transport par terre d'une fabrique à une raffinerie est souvent plus cher que le fret des Antilles à l'un de nos ports.

Ce sont tous ces éléments de fabrication qui ont été estimés et balancés par le maintien du droit sur le sucre colonial et le dernier impôt sur le sucre indigène. — Or, un dégrèvement nouveau ne peut être accordé sur de sentimentales considérations. — Ces 46 fr. 50 c. dont on nous menace sont un chiffre; il faut qu'on chiffre aussi les éléments et les causes de la disproportion nouvelle

qu'il représente, et que de vagues raisons ne soient pas la seule justification du projet du ministère.

Me voici arrivé à la partie de mon travail qui demanderait plus de développements que le cadre étroit que je me suis imposé ne peut le permettre, et qui touchera quelquefois à des considérations de haute politique que je ne ferai qu'effleurer, parce que je n'ai pas la prétention de les discuter ni de les résoudre.

Les colonies ont un argument puissant, juste, honorable ; elles ont le droit de dire à la métropole : vous nous obligez à venir vous vendre nos produits, afin que nous achetions les vôtres, et vous nous empêchez d'exporter les nôtres partout ailleurs. Il faut, au moins, que nous trouvions un bénéfice dans ce marché forcé.

Mais pourquoi ne pas s'en tenir à ce raisonnement ? Pourquoi calomnier le sucre indigène ? Pourquoi dire qu'il est onéreux pour la France, qu'il diminue les recettes du Trésor, qu'il n'est qu'une industrie factice, qu'il enlève des terres aux céréales, cause l'augmentation du prix du pain, menace l'existence de notre marine, détruit le commerce de nos ports, et compromet notre influence dans l'Océan et notre avenir politique ?

Puisque cela a été dit, on a pu le croire. Voyons si on n'a pas fait jouer, dans cette question, à ces grands intérêts un rôle plus important qu'il ne convient.

Examinons, d'abord, si le sucre indigène par lui-même est une industrie avantageuse à la France, et si les intérêts secondaires que les colonies appellent à leur

aide seraient compromis, soit par un refus de dégrèvement, soit par l'exportation libre accordée aux colonies.

Sans pouvoir apprécier ici, statistiquement, ce qui reviendra au Trésor de l'accroissement de richesse dû au sucre indigène, remarquez que cette fabrication, en appelant les fonds de l'industrie vers la propriété, est continuellement l'occasion de ventes, baux, constructions nouvelles, brevets d'invention, patentes annuelles, enfin d'échanges et de transactions de toute espèce qui tous paient des droits d'impôt et d'enregistrement. En améliorant les terres, elle pourra faire passer à l'état de première et de deuxième classe celles de deuxième et de troisième ; en répandant l'aisance dans les campagnes, elle y augmente les consommations de toute nature, ce dont profitent incontestablement les impôts indirects et le commerce qui fournit aux premiers besoins de la vie. Quoi qu'il arrive, le nègre est toujours à moitié nu, un peu de morue lui suffit ; sa consommation est d'une faible ressource pour la métropole. Dès que le paysan français devient aisé, il se nourrit mieux, s'habille avec plus de recherche et achète quelques meubles.

Supposez maintenant deux mille fabriques, à cent ouvriers chacune, produisant la quantité de sucre nécessaire à la consommation française ; ajoutez-y le cortège indispensable des industries qui s'y rattachent, telles que la poterie, la fabrication du noir animal, la serrurerie, la chaudronnerie, la construction des ma-

chines, les houillères, le roulage, etc. etc. Représentez-vous deux cents millions dépensés, chaque année, en fonds de roulement; et, devant un pareil tableau de prospérité, vous déciderez-vous à ruiner le sucre indigène?

Quant à son influence funeste sur les céréales et le prix du pain, c'est un préjugé qui n'existe plus et ne mérite pas même une sérieuse réfutation. — Toutes les sociétés d'agriculture de France ne joindraient pas leurs vœux aux nôtres, si ce reproche était mérité. — Dans les localités où la betterave s'est introduite, l'expérience a donné aux paysans des habitudes de comptabilité; l'assolement quadriennal a été adopté; les fabriques de sucre sont devenues des fermes-modèles; toutes les cultures se sont améliorées; les jachères ont disparu, et, bref, les grains y ont gagné en quantité et en qualité. Est-ce la betterave qui cause actuellement en Angleterre la rareté du blé?

Ces assolements quadriennaux obligent à multiplier par quatre la superficie des terres nécessaires à l'alimentation de chaque fabrique, ce qui fait que ce rayon d'alimentation s'étend assez pour que chaque petit propriétaire puisse participer, à son tour, au bienfait de ce voisinage. Puis, voyez quel beau rouage manufacturier: le jus de la betterave se convertit en sucre; sa pulpe est envoyée dans les étables où elle engraisse les bestiaux les plus amaigris, les plus fatigués, mieux que ne peut le faire la betterave non pressée

et ceux-ci fournissent l'engrais qui va de nouveau féconder la terre. Quelle succession d'opérations toutes profitables, se renouvelant d'elles-mêmes, une fois le mouvement imprimé, et répandant autour d'elles, dans les campagnes, l'aisance, la civilisation, le goût du travail et la santé. Car une fabrique de sucre occupe hommes, femmes, enfants; elle n'exige jamais d'eux un travail au dessus de leur force ou de leur âge, ni, comme dans d'autres fabrications, un repos forcé dans des ateliers où les malheureux respirent un air vicié et des parcelles de matières nuisibles.

— Une considération de la plus haute importance pour un économiste et qui plaide vivement en faveur du sucre indigène, c'est que dans les cantons où cette industrie s'introduit, elle y augmente la consommation générale, la richesse de l'endroit, sans en augmenter la population; elle n'y attire jamais d'ouvriers étrangers; c'est le paysan qui a cultivé l'été qui devient un ouvrier l'hiver. Les maires des communes du Puy-de-Dôme près desquelles les sucreries se sont élevées, peuvent certifier que la pauvreté a disparu, que les jeunes gens n'émigrent plus pour aller chercher au loin de l'ouvrage et pour y fuir la misère de leurs familles auxquelles ils étaient à charge pendant la morte-saison. Je cite ce département, parce qu'il est le mien, mais je le cite aussi parce qu'il a droit à la protection spéciale du gouvernement. Il n'a pas eu sa part des grands bienfaits de la civilisation; on ne l'a pas

doté de routes, de canaux, de ces grandes voies de communication qui développent l'industrie. Avec de riches bassins houillers, avec des mines de toute espèce, avec le sol le plus fertile de toute la France, le paysan est misérable à côté de ces trésors inexploités? Et à peine cette nouvelle industrie agricole vient-elle l'enlever à cet état de malaise, et lui faire espérer un avenir meilleur, qu'aussitôt on voudrait la lui ravir? Non, cela ne peut pas être. Croyez-moi, colonisons chez nous, d'abord, et soyons bien persuadés qu'il y a plus d'avantage pour la France dans la prospérité d'un de ses départements que dans celle de toutes ses colonies réunies.

C'est un fait positif que depuis l'établissement général du sucre indigène dans le nord, la contrebande des frontières a cessé, et même, si, ce qu'on a objecté, l'impôt sur les boissons n'y a pas augmenté plus que dans les autres départements, c'est que l'habitude du travail chasse l'ivrognerie. Est-ce là une industrie qu'un gouvernement peut désirer voir abattue, je dirai même voir attaquée? Non, certes, avouez que s'il ne s'agissait que d'elle seule, au lieu de l'imposer, il devrait la soutenir et l'étendre par tous ses efforts.

J'ai encore entendu faire un raisonnement spécieux tendant à l'exclusion du sucre indigène. Le sucre indigène, dit-on, est coûteux à la France; car, en remplaçant le sucre exotique dans la consommation, il enlève au Trésor les droits que celui-ci eût payés aux douanes.

Mais qui paie ces droits? le consommateur français. Ne perdez pas de vue que si les 80 millions de kilog. de sucre exotique sont payés par la France, supposons 80 millions de francs, moitié de cette somme est reçue par le Trésor, 40 millions, à peu près, servent à solder les transports maritimes, et le reste est tout en profit aux colonies, ce qui, dans ce cas, ne peut être considéré que comme un commerce d'importation étrangère; tandis que le sucre indigène vendu au même prix conserverait cette somme en France, où elle se répandrait en main d'œuvre, etc., etc. Or, il est bien reconnu, depuis les dernières études économiques, que le plus petit commerce intérieur est plus profitable à un pays que le plus grand commerce d'importation.

Le sucre indigène acquiert au sol de la France une production de première nécessité à l'abri de tout événement maritime et colonial, et ceci est, je crois, un point capital dans l'économie politique d'une grande nation.— En cas de guerre maritime, faudrait-il encore payer le sucre six francs la livre? — Mais, direz-vous, il n'y a pas de probabilité que nous ayons de sitôt une guerre avec les États-Unis ou avec l'Angleterre, dont les principes sont si conformes aux nôtres? Sur quoi vous fondez-vous pour parler ainsi? qui peut dire ce qui arrivera? qui oserait garantir l'avenir à une époque où tout, hommes, choses, idées s'usent si vite, qu'il suffit d'être adopté aujourd'hui pour être rejeté demain? Voyez, depuis cinquante ans, que de changements im-

prévus, que de réactions continuelles ; toutes les questions commerciales et politiques se sont déplacées ; les gouvernements les plus affermis sont tombés , et vous voulez garantir à la France la possession de trois îles qui sont à plus de mille lieues d'elle. Croyez-moi, que la France compte sur elle d'abord, qu'elle produise chez elle tout ce qu'elle peut produire ; ce qu'on tient est le plus sûr. — Supposez enfin, qu'aveuglés par les réclamations des colonies, vous anéantissiez le sucre indigène, et qu'un jour vos colonies vous manquent, par émancipation ou autrement. — Ne remarquez-vous pas que l'Angleterre, qui a bien su ce qu'elle faisait en émancipant les siennes, aura toujours l'Inde, qui suffirait à tout l'univers ? Ne remarquez-vous pas que le reste de l'Europe fait du sucre de betteraves, et que, de tous côtés sur vos frontières, s'élèvent des sucreries indigènes ? Eh bien ! ce jour-là vous aurez à regretter d'avoir privé la France d'une aussi bienfaisante industrie, et il ne vous restera plus qu'à lutter contre vos voisins qui inonderont vos frontières par la contrebande.

Enfin vient le tour de la marine et du commerce d'exportation. La marine est perdue, dites-vous ; le commerce des ports et même de Paris est gravement atteint.

Comment, l'existence de notre marine tient au transport des sucres ! Hé ! mon Dieu, elle ne tient même pas à la conservation de nos colonies. Calculez la quantité de sucre apportée en France, et vous verrez que cent et quelques bâtimens de tonnage moyen

et 4,500 hommes suffisent à ce transport. Est-ce là une portion importante de notre marine marchande ? Et puis, vous propose-t-on la ruine totale des colonies ? Non. On leur conseille un ralentissement de production. Or, dix millions de kilog. de moins à transporter par an causeraient un chômage à peine sensible. Enfin, il y a quelques années, la production coloniale était le tiers de celle d'aujourd'hui, et le matériel de notre marine n'a pas changé. Hé bien, était-elle moins active, moins florissante alors ? Cependant, d'après votre raisonnement, elle eût dû recevoir une impulsion prodigieuse de cet accroissement de production. D'où vient qu'elle est restée la même, à l'exception de celle à vapeur qui n'a encore rien de commun avec le sucre ni les Antilles ? Du reste, si vous persistez à soutenir que l'existence de notre marine est si essentiellement liée à celle de nos colonies, qu'arrivera-t-il donc le jour de l'émancipation, ce jour prochain et inévitable, vous le reconnaissez vous-même ? notre marine tombera donc à plat ? — Si cela devait être, ne vaudrait-il pas mieux, en bonne prudence gouvernementale, lui donner d'avance et graduellement une occupation différente, lui laisser se créer de nouveaux rapports, de nouvelles ressources, au lieu de la soutenir d'une manière factice jusqu'au jour où la ruine brusque des colonies entraînera la sienne ? — L'exportation libre serait cet acheminement. — Accordez ensuite des avantages d'entrée aux navires français, vous produirez le même ré-

sultat, sans conserver les mêmes entraves. — Notre avenir maritime n'est plus dans l'Océan ; c'est sur la Méditerranée que les questions politiques et commerciales se résoudreont, et le sucre y jouera un faible rôle.

Le commerce se plaint aussi, mais jamais il n'a été plus florissant. Le rapport du préfet de la Seine nous donne cette année un chiffre d'exportation plus élevé que la progression régulière ne le promettait, et la crise coloniale dure, dit-on, depuis deux ans. D'où vient donc ce phénomène ? C'est que tout bonnement le mal n'est pas si grand qu'on le dépeint, et que le sucre indigène n'est certes pas indifférent à cet accroissement de prospérité ; mais, lui, il n'a pas un registre de douanes pour frapper des yeux inintelligens par une suite d'additions et un total d'exportations. Non, ses effets sur la consommation sont confondus, parce qu'ils ne sont pas circonscrits, on ne s'en apercevra que trop tard, quand il ne sera plus.

— On paraît s'effrayer de cette proposition d'exportation coloniale libre. S' imagine-t-on que du jour où cette mesure sera adoptée, toutes les colonies iront exprès s'approvisionner ailleurs ? Mais est-ce que le niveau commercial de l'Europe, si je puis m'exprimer ainsi, s'arrangerait de cela ? Est-ce que l'intérêt particulier de chaque colon, des engagements contractés, des habitudes prises, des préférences pour des marchandises françaises ne les ramèneront pas en France ? Leurs sucres présentés en totalité sur les marchés étrangers n'y jetteraient-ils

pas une perturbation effrayante dont ils seraient eux-mêmes victimes?

En résumé, je regarde le dégrèvement comme inadmissible.

En ne dégrévant pas, la crise devra cesser, comme toutes les autres, car des industries ne fabriquent pas longtemps à perte. Quelques fabricants français, quelques colons, quelques armateurs peut-être, souffriront de cette bourrasque, après laquelle viendra un calme qui durera ce qu'il pourra durer.

En accordant aux colons l'exportation libre, on prend une mesure juste, utile à la France et dont elle se trouvera bien, surtout dans quelques années.

Enfin, si on veut un remède momentané, je crois que le seul possible est l'abaissement du rendement. Je reproduis ici mon article sur cette question, sans y changer un mot.

#### **De l'Abaissement du rendement.**

Je vais expliquer, dans le plus grand détail, en quoi consiste cette mesure indiquée par les fabricants français. Chacun pourra ensuite la comparer avec le dégrèvement, et apprécier la différence de moralité entre ces deux propositions.

Ces explications, si minutieuses, paraîtront peut-être ou niaises ou pédantes; mais je braverai ce reproche, dans la pensée que même les plus indifférents à la question doivent la connaître à fond, parce que dans notre système de gouvernement le rayonnement des convictions individuelles pénètre l'opinion publique et influence les Chambres et le ministère.

Les fabricants français ont proposé que le chiffre du rendement du sucre raffiné à l'exportation fût abaissé, et que cette mesure ne fût appliquée qu'au sucre colonial.

Voici en quoi elle consiste :

400 kilogrammes de sucre brut arrivant au port paient un certain droit d'entrée; soumis au raffinage, en subissant une altération de forme, ils en éprouvent une de poids. — La quantité exacte du sucre raffiné qu'on peut extraire de 400 kilogrammes de sucre brut, s'appelle le *rendement vrai en matière*; cette quantité varie selon la qualité du sucre et les procédés du raffinage. Le gouvernement, désirant faciliter la réexportation, s'engage à restituer la totalité du droit payé à l'entrée pour 400 kilogrammes de sucre brut, sur la présentation à la sortie d'une quantité de sucre raffiné moindre en poids que le rendement vrai en matière.

Cette différence est justement ce qui excite l'intérêt du raffineur à réexporter; elle sert à lui payer les frais de ce nouveau transport et ses nouvelles chances; car il est clair que si le gouvernement exigeait la présentation du rendement vrai, l'intérêt à réexporter serait nul,

abstraction faite des prix sur les marchés étrangers dont je parlerai tout à l'heure.

Si cette différence est trop considérable, elle constitue une prime élevée, et le gouvernement, par le fait (en poussant les choses à l'extrême), pourrait payer à la sortie plus qu'il n'a reçu à l'entrée ; mais si on la fait raisonnable, elle aura pour résultat de favoriser un écoulement qui désencombrera le marché, relèvera par conséquent les prix et sauvera instantanément les colons et les fabricants indigènes. On comprend que cette différence augmente ou diminue selon que l'on abaisse ou que l'on élève le chiffre du rendement.

En 1826, ce chiffre était de 43 kilogrammes ; ainsi, pour 43 kilogrammes de sucre raffiné, présentés à la sortie, on restituait le droit qui avait été payé à l'entrée pour 100 kilogrammes de sucre brut ; aussi, à cette époque, l'exportation devint considérable, les bénéfices obtenus par les colons furent immenses, et, pour les augmenter encore, ils arrachèrent toutes leurs autres plantations pour ne plus cultiver que la canne à sucre. — La production indigène, encouragée par une tolérance trompeuse, s'accrut aussi de son côté, lorsque le gouvernement, averti par le Trésor, reconnut l'abus, et, pour le réformer, se jeta dans l'excès opposé, en portant le rendement à 70, puis à 75 kilogrammes pour 100. D'abord ce chiffre fut trop près du rendement vrai en matière ; et comme, en outre, il fut plus élevé que celui exigé par les autres nations pour leur

rendement particulier, il s'ensuivit que notre sucre ne put aller soutenir la concurrence sur les marchés de la Suisse, de l'Italie et de l'Orient, et que toutes les quantités qui s'écoulaient par la réexportation refluent sur les marchés de l'intérieur, et ne purent être absorbées par la consommation. — De là, l'encombrement et la souffrance actuelle.

Mais la mesure qui fut la cause du mal peut aujourd'hui en être le remède, si elle est appliquée avec modération. L'administration peut trouver un chiffre moyen dont l'effet salutaire sera d'entr'ouvrir une porte que 43 kilogrammes avaient ouverte à deux battants, et que 75 kilogrammes ont fermée hermétiquement.

Cette proposition a soulevé plusieurs objections de la part des ministres, de quelques membres du conseil du commerce et de quelques journaux. Je vais les classer par rang d'importance et essayer d'y répondre.

#### PREMIÈRE OBJECTION.

« Abaisser le chiffre du rendement, même avec modération, constituerait une prime pour celui qui réexporterait. Nous repoussons toute idée de primes, ce serait onéreux pour le Trésor ; le gouvernement paierait plus à la sortie qu'il n'aurait reçu à l'entrée. »

Ce serait une prime par le fait, mais cette prime se-

rait la restitution d'un droit payé, l'industrie qui en profiterait en aurait fait les avances. Néanmoins, examinons ce que perdrait en réalité le Trésor, et sur quelles quantités ce *drawback* s'exercerait.

Quels sont les sucres sur lesquels le gouvernement perçoit le droit et le conserve ? ce sont ceux qui entrent dans la consommation. Ceux-là, quoi qu'on fasse, seront toujours réclamés par elle : la réexportation ne peut les lui ravir.

Quels sont donc les sucres qui seront réexportés ? Justement ceux qui sont produits au delà de la consommation intérieure, qui encombrant en ce moment les entrepôts de nos ports et les magasins des colons, qui opèrent, par leur présence seule, quoique ne s'écoulant pas, la baisse dont chacun souffre, qui, invendus, ne fournissent aucune rentrée aux producteurs ; ceux enfin pour lesquels le gouvernement ne recevrait aucune espèce de droits dans les conditions actuelles.

Ainsi remarquons bien que la perte pour le Trésor, dans le cas de l'abaissement du rendement, ne doit pas s'estimer en calculant la somme entière qu'il aurait à restituer aux sucres qu'on exporterait, mais seulement en appréciant celle que l'effet de cette mesure retrancherait de ses recettes actuelles.

Des chiffres, quoique approximatifs, seront plus clairs encore.

La production générale atteint 400 millions de kilog.  
—La consommation n'en absorbe que 80 millions, qui,

à raison de 49 fr. 50 c. les 400 kilog., donnent présentement une recette de 39 millions 600,000 fr. ; restent en excédant 20 millions de kilog. qui, dans l'état actuel des choses, ne paient pas de droits, puisqu'ils sont forcément retenus aux entrepôts.

Si on abaisse le rendement, qu'arrive-t-il? Soudain ils acquittent le droit, qui pour 20 millions sera de 9 millions 900,000 fr., passent au raffinage et se présentent bientôt après pour être réexportés.—On remboursera donc à ces 20 millions-là d'abord 9 millions 900,000 fr., plus la prime. Il n'y a donc que cette prime qui sera à déduire des 39 millions 600,000 fr. Estimons-la.

Supposons que le raffinage ait rendu matériellement 80 kilogrammes pour 400 et que l'administration n'exigeât pour le rendement que 60 kilogrammes. Il s'ensuit qu'il y aurait une différence matérielle de 20 kilogrammes pour 400, à laquelle à la sortie on paierait 49 fr. 50 c. par 400 kilogrammes. Eh bien! 20 pour 400 donnent, pour 20 millions de kilogrammes, 4 millions de kilogrammes, qui, à raison de 49 fr. 50 cent. par 400 kilogrammes, recevront du Trésor une somme de 4 million 960,000 fr. Si le gouvernement veut étendre ce bienfait, jugez ce qu'il peut faire avec 3 ou 4 millions.

A côté de cela, un dégrèvement de 46 fr. 50 c. par 400 kilogrammes, pour 80 millions de kilogrammes expédiés des colonies, constitue une perte sèche pour

le Trésor de 13 millions 200,000 fr; il n'a d'autre effet que de permettre au sucre exotique de baisser de 16 fr. 50 cent., et de faire une plus rude concurrence au sucre indigène. Si l'exotique, avec cette nouvelle arme, tue l'indigène, le trésor perd encore la perception de cet impôt; et s'il ne le tue pas, la guerre continue, et les embarras restent exactement les mêmes.

Je ferai remarquer qu'à l'époque de cette fièvre de réexportation que j'ai mentionnée plus haut, la quantité sortie de France n'a jamais excédé 15 millions de kilogrammes, et la prime était cependant scandaleuse.

Je poserai encore cette question : Le gouvernement rejette toute idée de prime; mais il ignore donc qu'il en paie une en ce moment. — Le rendement vrai en matière est à peu près de 80 kilogrammes sur 100. Pourquoi donc rend-il ce droit entier sur la présentation de seulement 75? On ne peut se l'expliquer qu'en supposant qu'il a voulu encourager la réexportation, sans quoi il eût exigé le rendement véritable; il s'ensuit donc qu'il manque son but puisqu'elle est presque nulle; alors n'est-il pas logique de prétendre que le gouvernement doit, en bonne administration, ou adopter le chiffre du rendement vrai, ou en fixer un assez faible pour que l'exportation, qu'il paraît vouloir faciliter, puisse avoir lieu.

En résumé, le gouvernement préfère donc une perte

de plus de 13 millions pour le Trésor, sans profit pour personne, à une de 4 millions qui sauverait tout le monde, uniquement parce que cette dépense s'appellerait une *prime*.

#### DEUXIÈME OBJECTION.

« Vous voulez, dites-vous, n'appliquer cette mesure qu'au sucre colonial. Mais comment pourrez-vous constater en douane la véritable origine du sucre, et quels moyens aurez-vous, après l'opération du raffinage, de découvrir si le sucre qui se présente pour sortir est le produit de la canne ou le produit de la betterave? N'arriverait-il pas que les fabricants de betterave, alléchés par l'appât du *drawback*, se précipiteraient dans l'exportation et réaliseraient ainsi d'immenses bénéfices, car on leur restituerait des droits d'entrée qu'ils n'auraient pas payés?—Les finances de l'État seraient donc livrées en pâture à la fraude, et le sucre colonial, en faveur duquel son concurrent de la métropole semble demander cette mesure, serait celui qui en profiterait le moins. »

On raisonne toujours en matière de commerce, à propos d'objets de consommation générale, comme si l'on avait des bases fixes, comme si une opération pouvait s'effectuer isolément, d'une manière abstraite, comme si les fluctuations de hausse et de baisse n'avaient pas leurs causes et leurs conséquences obligées,

comme si tout, dans le commerce, n'était pas lié et enchaîné.—Voyons donc comment la mesure profitera aux colons directement, et aux indigènes secondairement.

Il est bien clair qu'on ne reconnaîtra pas à la sortie l'origine du sucre raffiné, et qu'on n'ira pas essayer à la douane une expérience chimique sur la nature des cristaux. Mais supposons qu'un raffineur achète un million de kilogrammes de sucre brut colonial, il recevra en même temps l'acquit à caution que le colon, l'armateur ou le commissionnaire lui remettra. Admettons que ce raffineur ait acheté d'ailleurs plusieurs millions de sucre indigène, qu'importe l'origine du sucre qu'il présentera à la sortie ? il ne pourra jamais exporter plus que ce million dont il possède l'acquit. Ainsi cela n'a pas l'effet qu'on redoute, car l'objection porte sur la quantité et non sur la qualité.

Mais, dira-t-on encore, ce sera donc le raffineur qui profitera de cet avantage et non le colon ? L'idée la plus simple des relations commerciales détruit ce raisonnement. Les ricochets commerciaux résultent des intérêts individuels ; ce nouveau débouché pour l'exportation étant connu, l'armateur achète au colon plus volontiers et plus cher, assuré qu'il est de placer sa marchandise au commissionnaire ; celui-ci à son tour ne refuse pas la cargaison parce qu'il compte sur le raffineur, et ce dernier accepte aussi, dans la perspective de l'exportation. La confiance seule déjà produit la hausse. C'est surtout dans les échanges commerciaux

qu'on peut appliquer ce dicton : qu'après la peur du mal, vient le mal de la peur. Cette inquiétude, cette instabilité de la législation arrêtent toutes les opérations, tous les approvisionnements. La crainte de la baisse empêche d'acheter, et la rareté des achats produit la baisse. Tandis que la confiance renaissant, et l'excédant de production une fois écoulé, l'encombrement cesse, les prix se relèvent, et ce qui n'a paru être d'abord qu'une faveur directe au sucre colonial, rejaillit sur le sucre indigène.

#### TROISIÈME OBJECTION.

« En accordant que le sucre indigène ne pût participer par la fraude aux avantages de cette prime, et que le sucre colonial fût le seul à en profiter, ne pensez-vous pas, même avec un chiffre raisonnable, qu'il s'en exporterait démesurément ? Et comment, dans l'exécution, pourriez-vous limiter cette quantité et surtout attribuer équitablement à chaque port la part qu'il aurait dans l'exportation ? »

Si cela était nécessaire, on fixerait les quantités exportables, proportionnellement à celles introduites. Ainsi chaque acquit à caution aurait droit à exporter un quart, un tiers, que sais-je ? des quantités reçues ; puis l'acquit au bout de six mois n'aurait plus de valeur. — Mais je vais plus loin, je considère cette inquiétude comme peu fondée, et ces précautions comme inutiles.

La mesure porte en elle-même son correctif. Je ne puis mieux la comparer qu'à ces flotteurs des chaudières à vapeur, qui ouvrent ou ferment eux-mêmes une soupape, selon que l'eau à l'intérieur baisse ou hausse, et qui de cette façon graduent l'alimentation, sans le secours d'aucune surveillance.

En effet, lorsque les prix de l'intérieur seront avilis par l'encombrement, il y aura plus de bénéfice à exporter ; à mesure que les sucres évacueront le marché, les prix à l'intérieur se relèveront, l'intérêt sera de vendre sur place, et l'exportation s'arrêtera d'elle-même.

Un effet immédiat de l'exportation peut encore réagir sur elle, car si elle est considérable, elle produira la baisse dans les marchés étrangers et se verra forcée de s'arrêter, n'y trouvant plus de bénéfice. J'en conclus donc que l'appréciation du chiffre du rendement est ce qui doit occuper le gouvernement plutôt que la limitation des quantités.

Cette considération des marchés étrangers me fournira, je pense, un argument sans réplique. Le rendement de l'Angleterre est à 67 kil., celui de la Hollande à 57 kil., celui de la Belgique à 62 kil., et le nôtre à 75 kil. C'est ce désavantage énorme qui empêche nos sucres d'entrer en lutte avec ceux de ces nations ; car si leurs rendements étaient aussi élevés que le nôtre, la partie serait égale.—Serions-nous donc en danger, si nous adoptions le chiffre du rendement anglais?—Je crois que si ces trois pays ont quelque chose à envier à la

France sous d'autres rapports , avouons à notre tour que nous pourrions sans rougir puiser chez eux quelques lois commerciales, et dans ce cas-ci, serait-ce étrange de demander à notre gouvernement de vouloir bien adopter pour lui ce qu'ils n'ont pas craint d'accepter pour eux-mêmes , probablement en vue d'intérêts semblables à ceux qu'il cherche à satisfaire?

#### QUATRIÈME OBJECTION.

« Mais puisque vous appliquez la mesure au sucre » colonial seulement, cette faveur n'exclut-elle pas » davantage les sucres étrangers arrivant par navires » étrangers, et n'entravez-vous pas alors le commerce » d'échange établi par retour entre ces navires et nos » ports ? »

Ceci se réfute mieux par les faits que par les raisonnements. — Les arrivages de ce genre sont à peu près nuls. — Le sucre étranger sert de lest au navire, mais il est le résultat de l'occasion plutôt que du commerce régulier. Le navire étranger qui vient en France y vient pour la marchandise qu'il y cherche, et non pour y vendre le sucre qu'il y apporte, et cela se conçoit. Le sucre étranger a plus d'intérêt à aller se faire raffiner là où le rendement est plus favorable ; aussi , la plupart du temps, celui de cette espèce qui paraît à l'entrepôt est exporté brut sur Anvers ou Hambourg.

Ainsi l'abaissement sur le sucre colonial seulement

ne ralentira pas les arrivages étrangers actuels, et je prétends même qu'il ne peut que les augmenter. En effet, le rendement étant en ce moment trop élevé, le sucre étranger ne vient pas en France se faire raffiner pour la réexportation; les prix étant trop bas à l'intérieur, il n'a pas l'espoir de trouver place dans la consommation française. Mais en abaissant le rendement colonial, nous ne changerons pas ses conditions présentes quant à l'exportation; mais comme les prix de l'intérieur se relèveront, il aura cette chance de plus d'être écoulé.

#### CINQUIÈME OBJECTION.

« Mais si les prix se relèvent, comme vous le dites,  
 » la production des sucres de betteraves ne recevra-  
 » t-elle pas une nouvelle excitation, et, malgré les  
 » débouchés de l'exportation, n'aurez-vous pas bientôt  
 » un nouvel encombrement qui replongera colons, in-  
 » digènes et gouvernement dans le même embarras? »

Je suppose qu'on n'a pas bien réfléchi à cette objection. Est-ce à dire qu'on ne désire plus que les prix se relèvent?—C'est donc la ruine de l'industrie qui est résolue? Mais enfin il faut répondre à tout.

Quand la consommation appelle à grands cris la production, la vente est assurée, les prix sont élevés, les bénéfices considérables; la production alors fougueuse

et inconsiderée grandit jusqu'à ce qu'elle ait dépassé la consommation. Puis vient la crise qui l'arrête et lui apporte l'expérience. C'est là la marche commune de toutes les industries.

Les fabricants actuels n'oublieront pas de longtemps l'année 1838.

L'instabilité seule de la législation fera avorter les nouveaux projets d'établissement, et il existe encore une autre cause qui diminuera même la production des usines qui sont en pleine activité aujourd'hui.

Chaque usine s'approvisionne en betterave selon son importance mécanique et dans la prévision d'un travail de quatre mois, cinq mois au plus, du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars. Dans le premier mois la betterave rend beaucoup de jus; à mesure que la saison avance, il s'opère en elle une décomposition chimique, qui diminue graduellement ce qu'on appelle aussi son rendement en sirop, de façon qu'aux quatrième et cinquième mois elle fournit beaucoup moins de sucre qu'au commencement du travail, et que le degré arrive où les frais de fabrication sont plus élevés que le produit. Le fabricant, qui tient chez lui une comptabilité *matière*, s'aperçoit qu'il travaille à perte et suspend ses opérations. L'année d'après, si les conditions restent aussi précaires, il ne s'approvisionne plus que pour trois mois de travail. On voit de suite que la production indigène, par prudence et par nécessité, doit nécessairement se ralentir.

La production coloniale, dit-on, est à son maximum;

même, en raison des cultures exagérées des colons dans des terres impropres à la canne à sucre, elle ne peut què décroître. L'accroissement futur de la consommation appartiendra donc au sucre indigène qui devra se régler sur cet avenir probable.

— Enfin une dernière objection : « Et le consommateur » que vous oubliez ! pourquoi voulez-vous donc qu'il » consente à payer plus cher son sucre si le dégrèvement » ment doit le lui faire obtenir à meilleur marché ? »

J'ai prouvé déjà, plus haut, que la baisse des prix n'avait jamais influé sensiblement sur la consommation, et, après tout, cette hausse de quelques centimes, dont le consommateur s'aperçoit à peine, arrache le fabricant à sa ruine.

En résumé, le dégrèvement est injuste, parce qu'il rompt un équilibre solennellement fixé l'année dernière; —il détruit un contrat de deux années au moins, sur lequel se reposait le fabricant français.—En outre, il réalise une perte considérable pour le Trésor et ne remédie à rien.

L'abaissement du rendement sauve tout le monde : colons, indigènes, marins, et évite au gouvernement les reproches de toute une industrie française et de l'agriculture. Même si cette dissertation, erronée peut-être, mais du moins consciencieuse, ne soulevait pas tous ses scrupules, il me semble qu'il serait de son devoir encore d'essayer cette mesure avant de toucher au dégrèvement. En tout cas, qu'avant de la proscrire il veuille bien l'examiner avec soin,—qu'il consulte des

hommes pratiques, tels que les fabricants, les courtiers, ceux qui voient les entrailles de la question,—qu'il s'isole de ces théories élevées sur l'économie politique et le commerce qui entraînent souvent dans une fausse voie, parce qu'elles sont le résultat de systèmes et se composent plutôt de prévention que d'expérience. Sur-tout, que lui, — que les chambres,—que la presse,— que personne au monde ne fasse de cette question une question de cabinet, d'amour-propre ou d'opposition systématique;—que les intérêts matériels du pays soient étudiés par chacun avec conscience et bonne foi et ne soient pas sacrifiés à des opinions politiques, comme cela arrive trop souvent; que tous ceux qui seront appelés à se prononcer sur cette mesure n'oublient pas que derrière eux il y a une population d'ouvriers qui attendent de leur décision l'existence de leurs familles. Enfin, il me reste un dernier vœu à exprimer, c'est qu'entre toutes les combinaisons proposées, celle qu'on adoptera n'ait pas pour résultat de tuer l'une des deux industries et de ne pas sauver l'autre.





